

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Conseil communautaire du 8 février 2017 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

en exercice : **48**

présents : **40**

pouvoirs : **8**

votants : **48**

Présents :

DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Alain SABOURIN, Anne LERAY, Laurence MENARD, Thierry COIGNET, Christiane BARIN

LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

LA CHAPELLE-HEULIN

Jean TEURNIER, Michaël HUET

LA REGRIPIERE

René BARON, Evelyne HOUSSIN

LA REMAUDIERE

Anne CHOBLET, Christian RIPOCHE

LE LANDREAU

Pierre BERTIN, Stéphane MABIT, Henri LAUMONIER

LE LOROUX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD, Mathilde VIVANT, Gérard ROUSSEAU, Emmanuel RIVERY

LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Nathalie BOUCHER

MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Marie-Christine TESSERAU, Jean-Marc JOUNIER

SAINT JULIEN DE CONCELLES

Brigitte PETITEAU, Jean-Pierre MARCHAIS, Mauricette MOSTEAU, Jean-Christophe SERISIER, Sonia GILBERT, Claudie ARBERT

VALLET

Jérôme MARCHAIS, Jean-Marie POUPELIN, Céline CHARRIER, Hervé AUBRON, Sonia LE POTTIER, Ludovic BUZONIE, Céline PEROCHEAU, Nicole LACOSTE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr GICQUEL (pouvoir à Mr TEURNIER) Mr AGASSE (pouvoir à Mme GILBERT) Mr LUCAS (pouvoir à Mme BRAUD) Mr BARAUD (pouvoir à Mme BOUCHER) Mr ROCHET (pouvoir à Mme MEILLERAIS) Mme DAVIOT (pouvoir à Mr ROUSSEAU) Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY) Mr LEGOUT (pouvoir à Mr POUPELIN).

Est nommé secrétaire de séance : Jean TEURNIER

Vie institutionnelle

1) Désignation au Syndicat des Transports Scolaires de la Région de Clisson

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants suivants pour siéger au Syndicat Mixte des Transports Scolaires de la Région de Clisson :

Titulaires	Suppléants
Pierre Bertin	Maurice Bouhier
Valérie Billard	Carine Dronet
Xavier Rineau	Vincent Guillou
Laurence Seigneurin	Yves Jourdan
Clara Simo	Jean-Marc Jounier

2) SYLOA : modification des statuts

Suite à la création de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (fusion de la Communauté de Communes Loire Méridionale et de la Région de Machecoul), Pomic Agglo Pays de Retz (fusion de la Communauté de Communes de Pomic et Cœur Pays de Retz), Sèvre et Loire (fusion de la communauté de Communes de Vallet et Loire-Divatte), Clisson, Sèvre et Maine Agglo (fusion des Communautés de Communes de Sèvre, Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson), Estuaire et Sillon (fusion de la Communauté de Communes Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon), Vallées du Haut Anjou (fusion de la Communauté de Communes de Ouest Anjou, de la Région du Lion d'Angers et du Haut Anguijou), il est proposé de modifier les statuts du SYLOA pour prendre en compte ces évolutions territoriales.

Vu les projets de statuts,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SYLOA.

Finances

3) Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Mme Nicole Lacoste rejoint la séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les commissaires titulaires et suppléants suivants pour siéger à la Commission Intercommunale :

	Titulaires	Suppléants
Président	Pierre-André Perrouin	
Divatte sur Loire	Laurent Pétard Christelle Braud	Daniel Robin Jacques Lucas
La Boissière du Doré	Pierrick Lecoindre	Bernard Gaborit
La Chapelle-Heulin	Jean Teurnier Joseph Voisine	Valérie Diponio Laurent Bréné
La Remaudière	Anne Choblet	Sandra Triballier
La Regrippière	Pascal Evin René Baron	Evelyne Houssin Clara Simo
Le Landreau	Stéphane Mabit Myriam Teigné	Jean-Luc Mainguy Marie-Thérèse Jussiaume
Le Loroux-Bottreau	Paul Corbet Gérard Rousseau	Philippe Guillou Bernard Rochet

Le Pallet	Gilbert Houssais	Joël Baraud
Mouzillon	Patrick Baleyrier Marie-Christine Tessereau	Nathalie Hamelin Daniel Baudrit
Saint Julien de Concelles	Thierry Agasse	Damien Jussiaume
Vallet	Jean-Marie Poupelin Jérôme Marchais	Mathieu Legout Mickaël Colaisseau
Hors territoire	Ludovic Lemoine	Fabrice Olivier

4) Signature du contrat de ruralité avec l'Etat

Mr Christian Ripoché rejoint la séance.

Afin de soutenir l'investissement local, le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé la mise en œuvre effective de contrats de ruralités à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces contrats ont pour objectif de coordonner les dispositifs et moyens existants afin d'accompagner les projets des EPCI de 2017 à 2020 autour de 6 thématiques :

- l'attractivité du territoire
- la cohésion sociale
- la revitalisation des bourgs-centres
- la transition écologique
- les mobilités
- l'accès aux services et aux soins.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** dans la démarche de contractualisation avec l'Etat au titre du contrat de ruralité, pour la période 2017 à 2020.
- **SOLLICITE** tous les financements mobilisables au titre du contrat de ruralité.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat ainsi que tous autres documents y afférent.

Ressources Humaines

5) Information de l'assemblée : procédure de décharge de fonction

Le Président informe l'assemblée de la décharge de fonction engagée pour Mme Stéphanie LENFANT, qui était DGS de la Communauté de Communes Loire-Divatte. Celle-ci prendra effet au 1^{er} mai prochain.

Il ajoute qu'un travail sera fait sur ce dossier afin de respecter le côté humain.

Développement Economique

6) ZA du Haut Bois : mesures compensatoires

Vu la nécessité de réaliser des mesures compensatoires à l'impact sur la zone humide concernée par l'aménagement de la zone d'activité du Haut Bois au Landreau,

L'aménagement de la ZA du Hautbois porte un impact de 3 092 m² sur une zone humide.

Un projet de mesures compensatoires, dans le prolongement de la zone d'activités, a été validé par la DDTM en 2014.

Afin de ne pas contraindre une éventuelle extension de la zone d'activités, un nouveau projet des mesures compensatoires a été présenté et validé par la DDTM en décembre 2016

Ces mesures compensatoires consistent en la restauration d'une zone humide dégradée sur une parcelle voisine de la zone d'activité.

Cette restauration comprend :

- la neutralisation du réseau de drainage existant
- la création d'une mare favorable à l'accueil d'une végétation hygrophile et d'amphibiens
- la mise en place d'une clôture
- un ensemencement d'espèces privilégiées sur une superficie de 6 200 m² environ

La zone humide recréée sera gérée par pâturage.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants au marché de travaux n° 2015/003-PA-T, ci-dessous détaillés.
- **AUTORISE** le Président à les signer.

lot	entreprise	n° d'avenant	nature des travaux	montant HT	montant TTC
1	Terrassement - Voirie - Assainissement - Espaces verts	3	Réalisation des mesures compensatoires à l'impact sur la zone humide	23 245,00 €	27 894,00 €
Total				23 245,00 €	27 894,00 €

	Montant HT	Montant TTC
Avenants validés le 13 septembre 2016	-4 924,94 €	-5 909,93 €
Avenants validés 13 décembre 2016	2 050,00 €	2 460,00 €
Avenants janvier 2017	23 245,00 €	27 894,00 €
total de l'ensemble des avenants	20 370,06 €	24 444,07 €

	Montant HT	Montant TTC
montant marché tranche ferme	557 435,38 €	668 922,46 €
avenants	20 370,06 €	24 444,07 €
nouveau montant marché	577 805,44 €	693 366,53 €
part de l'ensemble des avenants %	3,53	

7) ZA du Haut Bois : fixation du prix de vente des lots

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ARRETE** le prix de vente des lots composant la zone d'activités Hautbois à 25 € HT le m²

- **CHARGE** Me MINIER MARTIN et RICORDEL, notaires associés au Loroux-Bottereau de la rédaction de l'ensemble des actes officiels dans le cadre de la vente des lots,
- **AUTORISE** le Président, ou le vice-président en charge du développement économique, à signer les promesses de vente et les actes notariés

8) ZA de Beau Soleil 3 : fixation du prix de vente des lots

Mr Emmanuel RIVERY (pouvoir de Mme Réjane SECHER) et Mr Jean-Christophe SERISIER rejoignent la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ARRETE** le prix de vente des lots composant le zone d'activités Beausoleil 3 à 22,35 € HT le m²
- **CHARGE** Me BAZIN, notaire à Saint-Julien-de-Concelles pour rédiger l'ensemble des actes officiels dans le cadre de la vente des lots
- **AUTORISE** le Président, ou le vice-président en charge du développement économique, à signer les promesses de vente et les actes notariés

Aménagement du territoire

Mr Gérard ROUSSEAU (pouvoir de Mme Amélie DAVIOT) rejoint la séance.

9) Création du service commun urbanisme et conventionnement avec les communes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la création du service commun urbanisme à l'échelle de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au 1^{er} avril 2017
- **PROPOSE** aux communes volontaires de recourir à ce service commun
- **AUTORISE** le président à signer les conventions établies pour chaque commune
- **ACTE** le principe de facturation du service commun, tel qu'il est présenté dans chaque convention.

10) Lancement du Plan Local de l'Habitat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENGAGE** la procédure du Plan Local de l'Habitat.

Eau et assainissement

11) SPANC : Aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour les contrôles des installations neuves et réhabilitées pour 2017 et les années suivantes.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Solidarités

12) Suppression du service de portage des repas à domicile

Le conseil communautaire, à 32 voix pour, 5 abstentions et 11 voix contre :

- **SUPPRIME** le service public de portage de repas de la Communauté de Communes Sèvre et Loire à compter du 1^{er} juin 2017.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

13) Résiliation du marché de confection des repas pour le portage à domicile

Le conseil communautaire, à 37 voix pour, 2 abstentions et 9 voix contre :

- **RÉSILIE** le marché de confection des repas pour le portage à domicile attribué à l'entreprise CONVIVIO, suite à l'arrêt du service public de portage de repas de la Communauté de Communes, pour motif d'intérêt général au 31 mai 2017
- **DONNE** délégation au Président pour accorder des indemnités de résiliation à CONVIVIO dans les conditions prévues au CCAG FCS, correspondant au maximum à :
 - o 5% du montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisés des prestations admises
 - o la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

14) Résiliation du contrat de location du camion pour le portage des repas à domicile

Le conseil communautaire, à 37 voix, 2 abstentions et 9 voix contre :

- **RÉSILIE** le contrat de location pour le camion du service de portage de repas à domicile, conclu avec l'entreprise PETIT FORESTIER, suite à l'arrêt du service public de portage de repas de la Communauté de Communes, pour motif d'intérêt général au 31 mai 2017,
- **DONNE** délégation au Président pour accorder des indemnités de résiliation à PETIT FORESTIER dans les conditions prévues au contrat, correspondant au maximum à :
 - o La moitié des loyers restants à courir, le loyer de référence étant celui en cours au moment de la résiliation,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

15) Convention entre les infirmiers libéraux et le SSIAD de la Communauté de communes Sèvre et Loire

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre les infirmiers libéraux et le SSIAD de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Informations diverses

16) Piscines : lancement d'une étude de programmation

Mr Jérôme MARCHAIS, vice-Président en charge des Piscines, informe l'assemblée sur l'état d'avancement de la réflexion de la commission piscines sur les équipements aquatiques Divaquatic et Naïadolis.

17) Administration générale : attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président.

• Par arrêtés du Président, reçus en Préfecture le 13 janvier 2017 :

- Il a été constitué les régies suivantes : Bibliothèques, Bibliothèque de la Boissière du Doré, Bibliothèque de la Chapelle-Heulin, Bibliothèque de la Regrippière, Bibliothèque du Pallet, Bibliothèque de Mouzillon, Chenil, Espace Divaquatic, Aires d'accueil des Gens du Voyage du Loroux-Bottereau, de St Julien de Concelles et de Vallet.
- Il a été nommé les régisseurs pour les régies suivantes : Bibliothèques, Bibliothèque de la Boissière du Doré, Bibliothèque de la Chapelle-Heulin, Bibliothèque de la Regrippière, Bibliothèque du Pallet, Bibliothèque de Mouzillon, Chenil, Espace Divaquatic, Aires d'accueil des Gens du Voyage du Loroux-Bottereau, de St Julien de Concelles et de Vallet.

• Par arrêtés du Président, reçus en Préfecture le 18 janvier 2017 :

Délégation de fonctions au 1^{er} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, Premier Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

Thématique principale : Aménagement du territoire, soit :

- Aménagement de l'espace
- Système d'Information Géographique
- Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Habitat et Plan Local de l'Habitat
- Mobilités stratégiques.

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions, correspondances et autres documents.

Délégation de fonctions au 2^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Patrick BALEYDIER, Deuxième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

- Communication
- Promotion du territoire, soit : jumelage, tourisme, évènementiels, patrimoine.

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 3^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Madame Christelle BRAUD, Troisième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

- Mutualisation : préparation des transferts de charges ; modification statutaire ; suivi et mise en œuvre de la mutualisation de services ; services communs ;
- Sports : équipements sportifs et politique de subventionnement à caractère intercommunal, hors équipements aquatiques.

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 4^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean TEURNIER, Quatrième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

Thématique principale : eau et assainissement

- Eau potable
- Service public d'assainissement non collectif
- Assainissement collectif
- Eaux pluviales
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Qualité de l'eau et cycle de l'eau

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 5^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Paul CORBET, Cinquième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

Thématique principale : développement économique

- Accueil, accompagnement et soutien à l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire
- Développement des entreprises présentes sur le territoire
- Animation du tissu économique
- Action pour le commerce de proximité
- Point relais emploi
- Insertion par l'activité économique.

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 6^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur René BARON, Sixième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

Thématique principale : les solidarités

- Politique de subventionnement dans le champ de l'aide et de l'action sociale
- Services à domicile
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Insertion socio-professionnelle
- Politique de logements d'intérêt communautaire
- Etablissements à vocation sociale d'intérêt communautaire

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 7^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Pierre BERTIN, Septième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

Thématique principale : les déplacements

- Liaisons douces
- Schéma des modes actifs
- Liaisons structurantes, axes routiers
- Transport ferroviaire
- Transports collectifs
- Transports scolaires
- Mobilités stratégiques
- Autres modes de déplacements innovants

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 8^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Marie POUPÉLIN, Huitième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire,

pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

Thématique principale : les finances

- Elaboration et suivi des budgets de l'intercommunalité
- Préparation des transferts de charges
- Fiscalité

La présente délégation emporte pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable
- Délégation de signatures des actes, instructions, correspondances et autres documents.

Délégation de fonctions au 9^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Madame Anne CHOBLET, Neuvième Vice-Présidente de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

- La petite enfance : multi-accueil Tchou Tchou, le relais assistantes maternelles, les maisons d'assistantes maternelles, les actions parentalités, la politique de subventionnement
- L'enfance-jeunesse : le contrat enfance-jeunesse, le partenariat avec les écoles et les collèges, la politique de subventionnement
- L'action socio-culturelle : centre socio-culturel, autres associations relevant du même champ d'action, politique de subventionnement.

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 10^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jérôme MARCHAIS, Dixième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

- Culture : écoles de musique, lecture publique, programme culturel de territoire, politique de subventionnement, actions à caractère culturel
- Piscines : suivi des équipements aquatiques et de l'offre aquatique, partenariat, mode de gestion, politique de subventionnement

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 11^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jacques LUCAS, Onzième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire,

pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

Thématique principale : gestion des déchets

- Prévention des déchets
- Collecte des déchets
- Gestion des équipements d'accueil des déchets : complexe d'accueil des déchets et déchèteries
- Suivi du traitement des déchets
- Préparation et suivi de la tarification

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

Délégation de fonctions au 12^{ème} vice-Président

A compter du 12 janvier 2017, délégation de fonction est donnée à Monsieur Maurice BOUHIER, Douzième Vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif intercommunal dans les domaines de compétences suivants :

- Equipements communautaires : bâtiments et matériels
- Voirie : voirie d'intérêt communautaire, service de fauchage et de balayage, Prévention des déchets

La présente délégation emporte, pour les thématiques relevant de la présente délégation :

- Convocation et animation de(s) commission(s) intercommunale(s) créée(s) par délibération du conseil communautaire, et groupes de travail extra-communautaires,
- Préparation et proposition budgétaire et financière,
- Engagement et liquidation comptable dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- Délégation de signatures des actes, instructions et correspondances des documents.

• Par arrêtés en date du 26 janvier 2017 :

- Le lot n°1-1, section cadastrale BW numéro 57 d'une surface de 4 389 m² et situé sur la zone d'activités des Quatre Chemins, 44330 MOUZILLON est vendu à la SCI JESS, dont le siège social est LES HERBIERS (85500), 3 impasse Pablo Picasso, identifiée sous le numéro SIREN 815 365 416 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de la Roche sur Yon, pour une valeur de 25 € HT/m² soit 127 632,12 € (cent vingt-sept mille six cent trente-deux euros douze cents) en ce compris une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur marge de 17 907,12 € (dix-sept mille neuf cent sept euros et douze cents) soit un prix Hors Taxe de 109 725 € (cent neuf mille sept cent vingt-cinq euros).
- La parcelle section cadastrale AK, numéro 382p d'une surface de 169 m² et située sur la zone d'activités des Dorices 44330 VALLET est vendue à la SCI Dorices Nature dont le siège social est 4, rue Edith Piaf 44800 Saint-Herblain, pour une valeur de 15 € HT /m² soit 2 913,56 € (deux mille neuf cent treize euros et cinquante-six cents) en ce compris une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur marge de 378,56 € (trois cent soixante-dix-huit euros et cinquante-six) soit un prix Hors Taxe de 2 535 € (deux mille cinq cent trente-cinq).
- Les parcelles section cadastrale AK, numéros 382p et 166p d'une surface de 5 867 m² et situées sur la zone d'activités des Dorices 44330 VALLET sont vendues à la SARL Nature et Compagnie dont le siège social est ZI des Dorices, 7 rue des Potiers 44330 Vallet, pour une valeur de 15 € HT / m² soit 101 147,08 € (cent un mille cent quarante-sept euros et huit cents) en ce compris une Taxe

sur la Valeur Ajoutée sur marge de 13 142,08 € (treize mille cent quarante-deux euros et huit cents) soit un prix Hors Taxe de 88 005 € (quatre vingt huit mille cinq euros. Le bornage de la parcelle sera effectuée à la charge de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

- **Par arrêté en date du 31 janvier 2017 :**

- La société SAUR, dont le siège social se situe à la Baule, est chargée de la prestation de service pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif. Le montant de la prestation s'élève à 56 955 €, soit 62 650,50 € TTC, selon le Devis Quantitatif Estimatif. Application de la TVA à 10 %.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.